

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE

AVIS PUBLIC est donné par la présente :

Qu'une demande d'autorisation de démolition a été faite en conformité avec le Règlement n° 2538 « Concernant la démolition d'immeubles », et ce, pour le bâtiment suivant :

1) Un bâtiment principal situé au 10100, chemin Saint-Roch, numéro de lot 3 469 215 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richelieu.

Que le bâtiment est la propriété de Mme Stéphanie Duhamel et de M. Cristian Alexandru Danila.



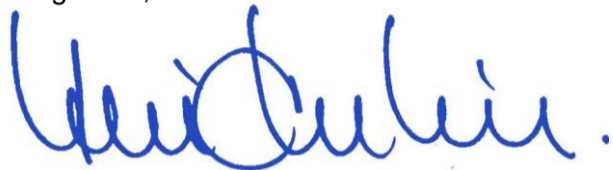
Que toute personne qui veut s'opposer à la délivrance d'un permis pour la démolition de cet immeuble doit, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage du présent avis, faire connaître, par écrit, son opposition motivée au directeur du Service juridique et greffier de la Ville de Sorel-Tracy, soit d'ici le 22 avril 2024 à 16 h 30.

Le comité de démolition analysera les oppositions reçues lors d'une séance publique qui se tiendra à l'hôtel de ville de Sorel-Tracy du 71, rue Charlotte, le 22 avril 2024 à 18 h.

Ces oppositions écrites doivent être transmises au bureau du greffier, soit par courriel à greffe@ville.sorel-tracy.qc.ca ou par courrier à Bureau du greffier, 71, rue Charlotte C.P. 368, Sorel-Tracy, Québec, J3P 7K1.

FAIT À SOREL-TRACY, ce 10^e jour d'avril 2024.

Le greffier,



René Chevalier